

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-803849

169341

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2379

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraitee

Nom & Prénom :

HAMID FATIMA

Date de naissance :

02/03/1955

Adresse :

129, lot Lina Sidi Maarouf, CASA

Tél. : 066 212 4553

Total des frais engagés :

3389,-

Dhs

Cadre réservé au Méthépital Universitaire International Mohammed VI

Pr. Assistant KHAMAILY Mehdi

Ophthalmologie

09 266718

Cachet du médecin :

Date de consultation :

01/06/2023

Nom et prénom du malade :

Hamid Fatima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vice

de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

R

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/06/23	S	3	3000,-	Dr. Nisrine KHAMEL Oculiste Ophtalmologie 09126678

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Pharmacie HAY BOUCHR / Dr. Nisrine BOUDEGGA 44, Letissement Bouchra Sidi Maârouf - Casablanca Tél : 05 22 58 19 40	1/06/23	89,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	6/6/2023	NOUVELLES				3800,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

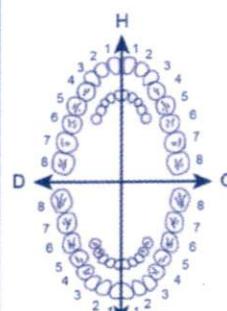
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



HÔPITAL UNIVERSITAIRE
INTERNATIONAL MOHAMMED VI



المستشفى الجامعي
الدولي محمد السادس

ORDONNANCE



230530162703GH

01 juin 2023

89,00

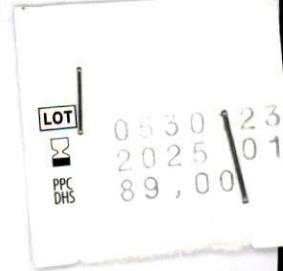
Mme HAMID FATIMA

PURE collyre

1 goutte 3x/j, dans les deux yeux, pendant 1 Mois



صيدلية حي بشرى
Pharmacie HAY BOUCHRA
Dr. Naima BILODEGGA
44 Lotissement Bouchra
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél : 05 22 58 19 49



Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant KHAMAILY Mehdi
Ophtalmologie

091266718



Casablanca le 6 / 6 / 2023

FACTURE 243/23

M..... HABIBI FATIMA

1	Monture	800,-
2	Verre Torique sphérique	
	Orga-minérale Ø <i>Progressifs</i> <i>ANTIREFLETS</i>	3000,-
	Nomenclature	
	TOTAL	3800,-

Arrêtée la présente facture à la somme de

trois Mille Huit Cent

di Heure

(TVA 20 % Incusee)
Sidi Maarouf A86 N°2
OPTIQUE Moustakbal
VIEN VOIR

Lotissement Moustakbal, Imm A86, N° 2 Sidi Maarouf - Casablanca
RC: 359672 / Patente:n°36142568 / IF: 50742568/ICE: 001031480000001
Tél.: 0522 97 49 37

ORDONNANCE



230530162703GH

01 juin 2023

Mme HAMID FATIMA

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques Antireflets,
Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 3.50 (- 1.00 à 82°)

OG = + 2.75 (- 0.50 à 72°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.75

LE : 05/06/2023
LOT MATERIAU
OPTIQUE OPTOMETRISTE
VENEVOIR

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant KHAMALY Mehdi
Opticien Optométriste

091266718